



Compte-rendu de la réunion de démarrage du projet IDEFI-FINMINA Lyon – le 5 juillet 2012

Présents : Bruno ALLARD, Bruno BARELAUD, Olivier BONNAUD, Ahmad BSIESY, Lorraine CHAGOYA-GARZON, Elisabeth DUFOUR-GERGAM, Jean-Marie FLOC'H, Luc HEBRARD, Gilles JACQUEMOD, Patricia LEFEBVRE, Pascal NOUET, Philippe PANNIER, Francine PAPILLON, Céline PUENTE-LELIEVRE, Marc RESPAUD, Jean TOMAS, Lionel TORRES, Isabelle TRIMAILLE, Christophe VIEU.

Excusés : Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Joël CHEVRIER, Jean-Jacques GANEM, Henri HAPPY, Hubert HEMART, Virginie HOEL, Gérard MATHERON, Tayeb MOHAMMED-BRAHIM, Sylvie RETAILLEAU.

1. Accueil et informations du directeur du GIP-CNFM, coordonnateur de FINMINA

Séance ouverte à 10H30.

O. Bonnaud énonce l'ordre du jour et souhaite la bienvenue à tous les participants. Un tour de table est fait pour permettre à chacun de se présenter.

Après un bref rappel de l'historique du projet FINMINA, O. Bonnaud donne quelques informations d'ordre général :

- les signatures de tous les partenaires sont maintenant arrivées. Des changements de Présidence au sein de plusieurs établissements ont un peu retardé le circuit des signatures,
- par rapport à la demande initiale, le financement obtenu a été quasiment divisé par deux ce qui nous a obligé à faire des choix lors de la négociation financière finale avec l'ANR,
- le contrat se présente sous forme d'une convention unique entre le GIP-CNFM et l'ANR. L'échéancier présenté en AG du GIP-CNFM, le 6 juin dernier, sera intégré à cette convention. En fonction des projets réalisés, des conventions de reversement vers les divers pôles CNFM seront établies,
- le montant du solde devra être au moins supérieur à 10% du montant total de l'aide.

2. Nomination d'un secrétaire

L. Hébrard est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

3. Message de la représentante de l'ANR pour IDEFI FINMINA

O. Bonnaud donne la parole à Mme Céline PUENTE-LELIEVRE, représentante de l'ANR.

Mme Puente-Lelièvre rappelle les divers volets des Investissements d'Avenir (IA) et notamment le volet IDEFI, avec 95 projets déposés dont 37 ont été retenus, le jury étant international. Au total ce sont 186 millions d'euros qui ont été attribués.

Dans ce programme, l'ANR a eu un rôle de préparation de l'Appel à Projet et de suivi des soumissions. Elle a également fait un retour aux porteurs de projets non retenus. À présent, elle a pour mission d'établir les conventions avec les porteurs de projet sélectionnés, puis de faire le suivi scientifique, administratif et financier de ces projets.

Mme Puente-Lelièvre présente nos différents interlocuteurs:

- Laurent Cosnefroy, responsable de l'action IDEFI
- Mme Rachida Chibani, responsable du Service de la Gestion des Aides

Le T0 administratif de FINMINA a été fixé au **1^{er} mai 2012**, en accord avec l'ANR.

La convention énonce l'obligation d'établir un **accord de partenariat** qui devra être signé et transmis à l'ANR avant la fin de la 1^{ère} année. Cet accord doit être établi avec les services administratifs et juridiques des partenaires. Il devra détailler, sur toute la durée du projet, différents aspects tels que la répartition des tâches, la diffusion des résultats, le partage de la propriété intellectuelle, etc.

Suivi du projet :

- les trames des compte-rendus (CR) sont en cours d'élaboration. Ces CR ont pour but de s'assurer du respect des engagements, de prendre en compte les évolutions du projet, le tout dans un cadre de discussion entre le GIP-CNFM et l'ANR,
- réunions de suivi : il est prévu une réunion de démarrage, des réunions annuelles, et pour finir une réunion de clôture. Les partenaires ANR y sont conviés. Le CR de ces réunions doit être remis sous 15 jours,
- des indicateurs, encore à définir, seront à fournir avant le 15 février de chaque année,
- **toute modification devra être signalée à l'ANR dans les plus brefs délais.**

Communication : C. Puente-Lelièvre rappelle que dans toute information diffusée, il faudra mentionner que l'ANR finance ce projet au travers du programme IDEFI dans le cadre des Investissements d'Avenir. Il faudra notamment inclure le logo. Le numéro de la convention sera donné très prochainement.

Suivi financier: les relevés de dépenses devront être fournis annuellement avant le 15 février de chaque année, en mentionnant notamment les conventions de reversements.

Il est à signaler que le calendrier des versements est révisable annuellement.

Pour information, l'ANR a modifié son règlement financier le 7 juin dernier. Le nouveau règlement financier est consultable en ligne.

Gestion des modifications : il est possible de changer certains postes de dépenses. Si cette modification concerne un montant inférieur à **30%** du montant total de l'aide, il suffit d'informer l'ANR, sans avoir besoin de justification.

M. Respaud demande si cette règle s'applique aussi sur la masse salariale : la réponse est oui.

Prolongation : elle doit normalement être demandée 4 mois avant la fin du projet et la prolongation ne peut pas conduire à un projet dépassant le 31 décembre 2019 (fin de la convention entre l'Etat et l'ANR). Aussi, concernant le projet FINMINA qui s'étend déjà jusqu'à cette même date, **aucune prolongation n'est possible.**

Le GIP-CNFM étant prorogé jusqu'en 2016 uniquement, O. Bonnaud demande ce qui est prévu dans le cas d'un changement de structure. Il demande également s'il est possible de nommer un autre coordonnateur en cours de projet. Mme. Puente-Lelièvre répond que, étant donné la durée du projet, ce genre de situations peut se produire et ne devrait pas poser de problème. La situation sera étudiée au cas par cas avec l'ANR. En cas de changement de tutelle par exemple, il faudra certainement faire un avenant à la convention.

4. Présentation des points importants du projet

O. Bonnaud reprend la parole pour présenter certains points importants du projet.

Points administratifs :

- Les dépenses sont éligibles à partir du 1^{er} mai. A. Bsiesy fait remarquer que ce calendrier décalé dans le temps risque de poser un problème avec la comptabilité du GIP qui se fait sur une année civile. O. Bonnaud indique que les conventions de reversement indiqueront la date avant laquelle les fonds attribués devront être utilisés et rien n'oblige à ce que ces fonds soient dépensés dans l'année qui suit leur attribution.
- Le tableau financier avec les modifications apportées suite au financement obtenu est présenté. Une discussion s'engage sur le problème du solde qui doit être au moins égal ou supérieur à 10% de l'aide allouée. Il en découle que des solutions existent a priori (ressources affectées d'avance...).
- Le nouvel échéancier après négociation avec l'ANR (fonctionnement, équipement, personnel) est présenté. Afin de pouvoir suivre cet échéancier, des ajustements ont dû être apportés au budget, et notamment à la partie équipements dédiée à l'action 3 (projets innovants), qui était le seul paramètre modulable.

Toujours concernant l'équipement pour l'action 3, il faut signaler que le budget alloué a été divisé par deux si on compare le dossier correctif du 4 mai 2012 et le dossier initial envoyé le 19 décembre 2011 à l'ANR. Malgré la diminution notable de l'enveloppe, cette ligne budgétaire reste la plus élevée du projet.

- Le plan de financement global qui sera mis en annexe de la convention, et qui détaille les apports des partenaires et les financements de l'ANR est présenté. Le coût total environné du projet est d'environ 20 M€(19 513 212 €).

O. Bonnaud clôt cette partie « administrative » du projet. Avant cela, C. Puente-Lelièvre rappelle que les apports devront être justifiés chaque année. D'autre part, elle indique que pour toute précision concernant ces aspects, il faut s'adresser à Rachida Chibani qui assurera à l'ANR le suivi administratif et financier du projet.

O. Bonnaud décrit l'objectif général du projet FINMINA et présente en quelques transparents chacune des 8 actions qui ont été définies. À noter que l'action 1, plateforme de test, ne sera pas financée par FINMINA mais par les crédits annuels du GIP-CNFM et qu'elle reste l'un des points importants du projet. Dans l'action 2, le volet éthique et sociétal a été intégré, conformément aux consignes de l'ANR. Pour l'action 4 (Formation continue), il faudra travailler en symbiose avec les Services de Formation Continue (SFC) des divers établissements. L'action 5 (SECNUM) est la plus structurée mais demandera des investissements importants. Enfin, l'action 7, cellule « International », qui a été considérablement réduite par rapport au projet initial, sera néanmoins à développer, certains contrats européens pouvant être obtenus via FINMINA. Pour chacune de ces actions, il faudra un groupe de pilotage. Il faut aussi souligner que les plateformes devront à terme avoir une autonomie financière.

O. Bonnaud indique que les actions seront rediscutées en détail l'après-midi avec une présentation des animateurs.

O. Bonnaud décrit ensuite les indicateurs qui devront encore être affinés. C. Puente-Lelièvre précise que les indicateurs génériques ont déjà été définis par l'ANR et que les indicateurs spécifiques à chaque projet sont encore en discussion au sein de l'ANR et qu'ils seront définis en accord avec les porteurs de projets.

Avant de terminer la matinée, une dernière question est posée par A. Bsiesy sur la possibilité d'avoir des co-financements pouvant venir d'un autre IA. Pensant qu'a priori ce soit possible, mais ne pouvant répondre avec certitude à cette question, C. Puente-Lelièvre demande à ce que la question lui soit transmise par messagerie électronique et s'engage ensuite à répondre par écrit.

5. Points sur les actions : présentations des animateurs

L'action 1, qui ne fait plus l'objet de financement n'est pas présentée, ni les actions « dissémination » et « pilotage du projet ». En ce qui concerne la dissémination, elle se fera par les vecteurs de diffusion déjà existants au sein du GIP.

5.1. Action 2 : Nanosciences à l'école

La présentation a été préparée par le directeur du pôle de Rennes, CCMO, Tayeb Mohammed-Brahim, qui est empêché, mais l'action est présentée par J.-M. Floc'h, directeur adjoint du CCMO.

Cette action a été proposée dans FINMINA suite à l'action « Nano-école » du programme Nano-INNOV (2009). L'objectif est d'élargir l'action à l'ensemble des pôles pour sensibiliser un plus grand nombre de jeunes aux nouvelles technologies.

Les indicateurs d'ores et déjà envisagés sont le nombre d'enseignants, d'élèves, de classes... Il faudra néanmoins avoir une réflexion sur des critères plus qualitatifs. Un indicateur intéressant serait de suivre les élèves qui sont passés par le programme « nanosciences à l'école » de FINMINA pour voir notamment s'ils continuent dans les filières de la micro et nano-électronique.

Il existe déjà des opérations dans divers pôles et un blog « enseignants/formateurs » est déjà programmé pour septembre 2013. Il faudra capitaliser l'ensemble des expériences de tous les pôles.

O. Bonnaud rappelle qu'il faudra trouver des co-financements, notamment en raison de la diminution des crédits. J.-M. Floc'h ajoute qu'il y aura une disparité entre les académies et que chaque pôle devra s'adapter. A. Bsiesy indique que c'est effectivement un problème au regard de son expérience au CIME (accueil de 12 classes de lycée en 2011-2012).

G. Jacquemod fait remarquer qu'il serait intéressant de faire intervenir des industriels dans les lycées (une expérience très positive existe au pôle PACA intitulée « *SAME goes back to school* »). L. Torres pense qu'il n'est pas facile de mobiliser les industriels mais que ce genre d'actions permet d'établir des liens de collaboration très intéressants. A. Bsiesy évoque le programme High Tech U qui a lieu chaque année à Grenoble et qui est financé par le groupe SEMI.

Suite à son expérience dans l'action « Nano-école » du programme Nano-INNOV, C. Vieu fait remarquer que l'éducation aux nano ne doit pas être que technologique et scientifique, mais qu'elle doit aussi être « citoyenne » en évaluant l'impact qu'auront les nouvelles technologies.

G. Jacquemod pense que l'expression « nanosciences à l'école » n'est peut-être pas la mieux adaptée car cette action doit aussi couvrir l'aspect « conception ». O. Bonnaud répond qu'un changement de dénomination est possible.

Une longue discussion sur comment structurer l'action s'engage alors. Il en découle qu'il faudra faire un état des lieux sur ce qui existe et voir quels projets précis pourront être financés par FINMINA. Pour l'instant, beaucoup d'idées existent mais il faut maintenant les préciser et les structurer.

C. Vieu indique qu'il faudra selon lui bien positionner ce que l'on veut faire dans l'action 2. O. Bonnaud fait remarquer que l'on doit rester dans notre domaine de compétence. E. Dufour-Gergam rappelle que l'action « Nano-école » du programme Nano-INNOV a été un réel succès et qu'il est important de lui donner une suite. Elle précise aussi que « Nano-école » pourrait se structurer en GIS. A. Bsiesy fait remarquer qu'il n'est peut-être pas judicieux de multiplier les structures. Il découle de l'échange qui suit que « Nano-école » va au-delà de l'action 2 et que « Nano-école » pourrait s'appuyer sur cette action 2 de FINMINA pour son volet scientifique.

O. Bonnaud conclut qu'il faudra définir rapidement une prochaine réunion portant uniquement sur l'action 2.

5.2. Action 3 : Projets innovants

L. Fesquet, directeur adjoint du pôle de Grenoble, CIME Nanotech, présente l'action 3 « projets innovants ».

L'objectif de cette action est de couvrir les défis en lien avec l'OMNT :

- Nanotechnologies,
- Pluridisciplinarité,
- Systèmes complexes,
- Nouvelles techniques.

Chaque pôle devra proposer régulièrement des projets innovants co-financés pour former les étudiants à ces défis.

G. Jacquemod donne une information intéressante : il existe en effet un fonds pour l'innovation dans l'industrie via l'UIMM. Ce fonds pourrait servir de levier pour trouver des co-financements.

Il serait bon d'avoir une vision à moyen terme et de réfléchir sur des projets s'étendant sur une durée de 2 à 3 ans.

5.3. Action 4 : Formation continue

P. Nouet, directeur du pôle de Montpellier, PCM, présente l'action 4 portant sur le volet « formation continue » de FINMINA.

L'objectif de ce projet est de proposer un catalogue Formation Continue (FC) au niveau du CNFM et de s'imposer comme le guichet d'entrée pour les industriels, au lieu que ces derniers s'adressent de manière anarchique à chaque pôle lorsqu'un besoin de FC se fait sentir. Les formations proposées bénéficieront ainsi du cadre CNFM que l'on peut voir comme un « label ».

Il faudra recenser ce qui existe déjà et fédérer les compétences de tous.

L'action portera sur de la FC interne s'adressant aux Enseignants-Chercheurs, aux Enseignants du secondaire..., et également sur de la FC externe.

G. Jacquemod demande si les formations peuvent être faites par des externes. P. Nouet répond que oui, que c'est d'ailleurs déjà le cas pour certaines formations proposées par le pôle de Montpellier.

Il faudra un réel support administratif pour mettre en place les formations.

P. Nouet présente pour finir le budget prévisionnel et l'échéancier de l'action. L'objectif de départ est de prodiguer 40 jours de formation la 1^{ère} année (d'ici fin 2013) après avoir fait le catalogue. Le coût de formation est évalué à 1,5k€/par jour.

Pour démarrer rapidement, P. Nouet précise que certaines décisions sont à prendre vite :

- recrutement d'une personne (sur la base d'un CDD de 18 mois ce qui correspondrait à la durée de la première convention de reversement sur cette action),
- choix du responsable de la gestion financière : Montpellier ou Grenoble apparaissent les deux pôles les plus enclins à assurer cette action,
- mise en place de l'équipe d'animation.

P. Nouet indique qu'il faudra que chaque pôle informe et explique l'objectif de cette action au SFC de l'établissement dont il dépend. Le terme de *Life Long Learning* est évoqué pour remplacer celui de FC. En effet, il faut souligner que la FC est diplômante contrairement au *Life Long Learning*.

Il faut donc que chaque pôle propose un correspondant pour cette mission. O. Bonnaud se charge de faire la demande rapidement.

5.4. Action 5 : Sécurité numérique

L. Torres, directeur adjoint du pôle de Montpellier, PCM, présente l'action 5 : sécurité numérique.

Il rappelle l'historique puis indique les objectifs de l'action :

- former les ingénieurs/master à la sécurité numérique qui prend de plus en plus d'ampleur dans les systèmes déployés de nos jours,
- sensibiliser les lycéens.

Le pôle de Montpellier dispose déjà depuis 2008 d'une plateforme recherche, la plateforme SECNUM. L'achat d'une plateforme dédiée à la formation est donc prévu dans FINMINA. Un travail a déjà été fait par P. Nouet, L. Torres et P. Benoit.

Déploiement prévisionnel de l'action :

- enquête nationale pour fin 2012 des diverses formations existantes en sécurité numérique,
- achats d'équipements : P. Nouet propose l'idée d'une plateforme « légère » pouvant être déployée sur les sites intéressés,
- contact avec l'ANSSI (Agence Nationale de la sécurité des systèmes d'information) pour demander un label,
- Q1 2013 : une demande de co-financement région est d'ores et déjà prévue.

Budget :

- Recrutement d'un ½ ATER à la rentrée et d'un ingénieur en CDD,
- Achat d'équipements pour 100k€

5.5. Action 7 : Volet international

Cette présentation a été préparée par E. Dufour-Gergam, directrice adjointe du pôle d'Orsay, PMIPS.

O. Bonnaud présente brièvement l'action « internationale » dont l'objectif est la création d'une cellule « internationale » qui aura deux missions :

- valoriser les formations déjà existantes proposées à l'international par les établissements des pôles CNFM (formations de type Erasmus, écoles d'été, échanges doctoraux, etc.)
- coordonner et mettre en place de nouvelles actions de formation. Il serait notamment possible par exemple d'apporter une aide au montage d'accords bilatéraux.

6. Prochaine réunion

Une prochaine réunion est d'ores et déjà envisagée pour le démarrage effectif des actions. Elle pourrait se tenir durant la 2^{ème} semaine de septembre. Un sondage sera prochainement lancé par O. Bonnaud pour trouver une date permettant un maximum de participants.

Lors de cette réunion, le Comité de Pilotage, tel que défini dans l'annexe B du projet, devra constituer un Bureau composé de 5 ou 6 directeurs de pôle qui pourront servir de référents, tout en sachant que les décisions ne pourront être prises qu'en Comité de Pilotage.

La séance est levée à 16H35.



L. HÉBRARD
Secrétaire de séance



O. BONNAUD
Coordonnateur IDEFI-FINMINA